

Quotité et taxes 2026

BUDGET ETABLI SUR LA BASE DE :

Quotité d'impôt 2.30

Taxe immobilière 1.20 ‰

Avances cadastrales 0.10 ‰

Taxe gestion des eaux de surface (RGES) 0.10 ‰

Taxe des chiens Exploitations agricoles et autres CHF 100.00

Encrannement	Saignelégier	Ordinaire	CHF	52.00
		Restitution	CHF	52.00
	Les Pommerats	Ordinaire	CHF	50.00
		Restitution	CHF	25.00

Déchets Taxe de base CHF 92.00

Entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants

Taxe selon type de surface	→ Agricole	CHF/ha	25.00
	→ Forestière	CHF/ha	12.50

(Montant minimum de la taxe CHF 50.00, maximum CHF 2'000.00)

Taxes spécifiques pour autres propriétaires

→ Résidence principale/secondaire	CHF	250.00
→ Hôtel/Restaurant/Entreprise	CHF	400.00
→ Cabane	CHF	200.00

Redevance communale sur la consommation d'électricité

→ Redevance pour l'utilisation du domaine public	Cts/kWh	0.6
→ Redevance à vocation énergétique	Cts/kWh	0.2

(Ces 2 redevances sont prélevées par les gestionnaires des réseaux de distribution, soit BKW Energie SA et la Société des Forces Electriques de la Goule SA).

Approvisionnement en eau (eau potable)

Taxe de base	DN15	CHF	178.00
Diamètre du compteur	DN20	CHF	284.00
	DN25	CHF	444.00
	DN32	CHF	710.00
	DN40	CHF	1'136.00
	DN50	CHF	1'776.00
	DN65	CHF	2'841.00
	DN80	CHF	4'617.00
	DN100	CHF	7'103.00
Taxe de consommation	Jusqu'à 5'000 m ³	CHF/m ³	2.45
	Dès 5'001 m ³	CHF/m ³	2.65
Taxe de raccordement	de la valeur officielle		9.00 %

Assainissement des eaux (eaux usées)

Taxe de base	0 à 55	CHF	185.00
Par tranche de volume consommé (m ³ /an)	56 à 500	CHF	195.00
	501 à 1'000	CHF	260.00
	1'001 à 3'000	CHF	390.00
	3'001 à 5'000	CHF	775.00
	Plus de 5'000	CHF	1'425.00
Taxe de consommation	0 à 55	CHF/m ³	2.20
	56 à 500	CHF/m ³	2.10
	501 à 1'000	CHF/m ³	1.95
	1'001 à 3'000	CHF/m ³	1.85
	3'001 à 5'000	CHF/m ³	1.70
	Plus de 5'000	CHF/m ³	1.55

(Mesure transitoire (2025-2029) pour le village des Pommerats. Rabais de CHF 200.00 octroyé sur la facture d'épuration des eaux).

Taxe de raccordement	de la valeur officielle		15.00 %
-----------------------------	-------------------------	--	---------

Elimination des boues d'épuration

Taxe de base	CHF	100.00
Par installation		
Taxe quantitative d'élimination des boues	CHF/m ³	50.00